

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Etat International Finances

Communiqué Collège du 18/07/2014



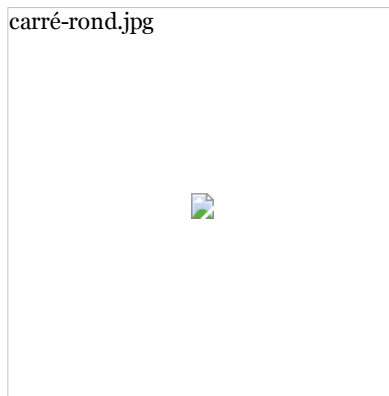
Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 18 juillet 2014

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 18 juillet 2014, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Premières évaluations du Carré qui tourne rond !
- Mesures de circulation et de sécurité dans les quartiers le 4 août

Premières évaluations du Carré qui tourne rond !

carré-rond.jpg



3 mois après l'entrée en vigueur du nouveau règlement Carré, le Bourgmestre Willy Demeyer a rencontré les différents secteurs concernés pour dresser un premier bilan des mesures prises pour retrouver un Carré qui tourne rond !

Ces réunions concernaient les représentants du secteur Horeca, partenaires de la Charte au travers de leur association « HoreCarré » et des commerçants de jour installés dans le périmètre du Carré.

Ces rencontres furent l'objet de diverses remarques et demandes d'attention à l'égard des autorités communales.

Elles concernent les problématiques de la sécurité (mendicité, éclairage public, toxicomanie, concurrence : écran géant, braderies..), de la propreté, des travaux (coordination de chantiers) ou le développement commercial (identité donnée au nouveau piétonnier Casquette).

Le Conseil d'Etat a été saisi d'un recours contre le règlement Carré. Le rapport de l'auditeur est favorable à la démarche de la Ville. En séance du 7 juillet dernier, les magasins de nuit ont été déboutés du motif de l'urgence.

En matière de communication, les commerçants de nuit sont très satisfaits du retour média qui a des répercussions positives sur l'image du Carré. La ligne graphique et ses déclinaisons ont participé à ce sentiment positif.

En matière de sécurité, avec la mise en œuvre du « Plan Carré », un renforcement policier a été mis en place les jours d'application de l'ordonnance (1 Inspecteur principal et 6 Inspecteurs) en plus des effectifs habituels.

Pour la Police, l'évaluation est positive : diminution de l'agressivité, des scènes de violence, du nombre d'interventions ainsi que de la propreté. Les personnes qui « zonaient » dans le Carré à la recherche d'un mauvais coup et qui consommaient énormément d'alcool provenant des magasins de nuit sur la voie publique ont déserté les lieux.

Quelques chiffres significatifs :

- diminution des vols à la tire de 40%
- diminution des coups et blessures de 35% (4 faits dont 2 dans des cafés. On passe ainsi de 30% à 15% d'utilisation de verres/ bouteilles!)
- diminution des vols et extorsions de 25%
- Mais augmentation des outrages + 88% (verbalisation suite au nouveau

règlement).

Ce renforcement a eu une incidence significative sur la criminalité et a permis une augmentation de la proactivité :

- détention et port d'armes : +39%
- vente et détention de stupéfiants : +76%
- ivresse publique : +19%
- le contrôle de personnes a été fortement renforcé (1013 contrôles entre avril et juin)

Nombre d'interventions :

Alors qu'avant la mise en œuvre du règlement, la majorité des interventions policières avaient lieu après 4h du matin, ce n'est plus le cas actuellement. Celles-ci sont en diminution de 19,5% avec une diminution de 32% après 4h.

Sanctions administratives communales :

On constate une nette diminution du nombre d'amendes administratives au mois de juin 2014, ce qui tend à démontrer que le public a bien adopté le règlement.

Contrôles planifiés :

- Nuisances sonores : 7 établissements contrôlés – 2 PV dressés (récidive)
- Contrôle portiers : 6 établissements programmés – 2 contrôles réalisés, de nombreuses infractions constatées.

En matière de nettoyage et de propreté :

- On constate une diminution très nette du tonnage des déchets (30%) principalement dû à l'absence de verres et de canettes. L'odeur s'est aussi améliorée tôt le matin.
- Par ailleurs, les services constatent une nette amélioration et une plus grande efficacité dans leurs actions. En effet, grâce au soutien des services de police, surtout le samedi matin, ils nettoient plus facilement les artères encore encombrées (la police précède des balayeuses).
- Durant l'été, une nouvelle couche de finition sera apposée dans les rues.
- Quelques écueils rencontrés liés à des problèmes techniques, tels l'essai d'un nouveau produit et une mauvaise manipulation des outils.
- Dans le cadre de la rénovation de la Place X. Neujean, une étude relative à l'implantation d'urinoirs publics sera réalisée.

En matière de prévention, 3 actions spécifiques ont été réalisées :

- Informations dans les écoles : 7 écoles visitées et 66 classes informées
- action de prévention à l'occasion de la fin des examens en partenariat avec le secteur associatif (distribution de bracelets « Pour un Carré qui tourne rond », signature de la Charte, sensibilisation aux risques liés à l'alcoolisation excessive, aux vols,...
- la mise en œuvre d'un label « Quality bar » est à l'étude.

Retour de nuit : Dès la rentrée, le groupe de travail étudiera les options permettant d'assurer un retour sécurisé et à tarif convenu avec le secteur des taxis. L'objectif est d'éviter l'apparition de taxis clandestins, d'assurer les petites courses tout en permettant à ce secteur économique de travailler dans un cadre économique satisfaisant.

En matière de dynamique commerciale, HoreCarré souhaite perpétuer 2 événements par an : un en avril qui évoluerait vers un week-end « carnavalesque » particulier et un en octobre selon un modèle encore à définir.

La volonté du Bourgmestre et de l'Echevine en charge du Commerce est d'étendre la méthodologie de partenariat développée avec l'Horeca vers le secteur du commerce de jour. Le commerce dans le Carré a une identité très marquée, basée sur des produits spécifiques et de qualité.

Dans le cadre de l'initiative « Identité de quartier », le Carré fera l'objet, à la rentrée, d'une initiative spécifique.

Enquête de satisfaction :

Tant le secteur Horeca que le commerce de jour se montre très satisfait, surtout en matière de propreté et de sécurité (pour le secteur Horeca la propreté et pour le secteur commerce de jour : la sécurité.)

Les deux secteurs se félicitent des modifications apportées par la Charte, à savoir une meilleure collaboration avec les services de police, la mise en place de procédures pour

les personnes en détresse, l'aide aux victimes, le rappel des consignes « respect 16 ».

Ils insistent néanmoins sur la mendicité qui reste encore trop problématique à leurs yeux.

Les avis restent néanmoins partagés quant à une plus grande répression ou une plus grande tolérance quant à l'application du règlement « Carré ».

Le secteur « commerce de jour » insiste pour une présence accrue des services de police les mercredi et samedi après-midi.



Mesures de circulation et de sécurité dans les quartiers le 4 août

Le 4 août prochain de nombreux Chefs d'Etat sont invités au Mémorial Interallié de Cointe, à l'Abbaye Saint-Laurent ainsi qu'à l'ancien Palais des Princes Evêques.

Afin de permettre le bon déroulement de cette cérémonie du souvenir et d'assurer la sécurité de nos hôtes, des mesures de circulation spécifiques seront prises place Saint-Lambert et dans les quartiers de Saint-Laurent et de Cointe.

Elles impliquent plusieurs types d'interdictions (arrêt, stationnement et circulation) dans les rues suivantes :

Quartier Saint-Lambert (fermé entre 8h et 17h) :

► Fermeture de la place Saint-Lambert dans un large périmètre situé entre le Cadran, la place de la République française, la rue des Mineurs et le carrefour formé par les rues Léopold et de la Cité;

► Interdiction de circulation, arrêt et stationnement des véhicules :

- Place Saint-Lambert;
- Rue de Bruxelles ;
- Rue de Bex ;
- Rue Joffre ;
- Rue Léopold ;
- Place du Marché ;

► Interdiction d'arrêt et de stationnement rue du Palais mais la circulation y sera maintenue.

Quartier Saint-Laurent (entre 6h et 13h) :

► Fermeture de la rue Saint-Laurent, dans sa portion comprise entre la rue Bidaut et la rue Eracle et interdiction totale d'y circuler (y compris à pied) ;

► Interdiction d'arrêt et de stationnement rue Bidaut, rue Patenier et rue Wiertz, dans son tronçon compris entre la rue Bidaut et la rue Patenier ; Déviation des bus.

Quartier de Cointe (entre 6h et 13h):

► Interdiction de circulation, arrêt et stationnement des véhicules dans les rues suivantes :

- rue du Chéra, dans son tronçon compris entre la place du Batty et l'avenue des Thermes ;
- rue des Hirondelles ;
- rue des Alouettes ;
- rue du Puits ;
- rue des Fougères ;
- rue des Moineaux ;
- rue Saint-Maur, dans son tronçon compris entre la rue des Moineaux et la rue du Puits ;
- rue Constantin le Paige ;
- rue des Jonquilles, dans son tronçon compris entre la rue Albert Mockel et la rue Saint-Maur.

► Interdiction totale de circuler (y compris à pied) rue Saint-Maur, dans son tronçon compris entre la rue Mandeville et la rue des Moineaux.

► Interdiction de stationnement supplémentaire sur les 20 premiers mètres de la rue Saint-Maur à partir de la rue des Moineaux.

Seuls les riverains et les personnes travaillant dans les périmètres concernés pourront circuler à pied, à la seule condition d'être munis de leur carte d'identité. Les policiers présents sur le terrain auront, notamment, pour mission de contrôler l'identité des personnes se trouvant sur la voie publique.

Remarques :

- La place Saint-Lambert restera accessible aux piétons ;
- Les commerces pourront ouvrir normalement mais les livraisons devront avoir lieu avant 10h ;
- Fermeture de l'ancien Palais des Princes Evêques et du nouveau Palais de Justice ;
- Les bus pourront rejoindre la gare Léopold, la place du Théâtre, ainsi que la place Saint-Lambert qui sera accessible uniquement aux bus ;
- Le parking de la place Saint-Lambert restera ouvert mais ne sera accessible que via la place Verte.

Les itinéraires compris entre l'Abbaye Saint-Laurent, le Mémorial interallié et l'ancien Palais des Princes Evêques seront fermés sporadiquement. Le Service Circulation veillera à bloquer les différentes voiries uniquement le temps nécessaire au passage des Autorités.

D'autre part, il est demandé aux personnes habitant ou travaillant à l'intérieur des périmètres de sécurité concernés de ne pas rester sur la voie publique, de ne rien laisser sur les trottoirs (poubelles, vélos, cyclos) et de conserver les portes et fenêtres fermées.

Conscients des contraintes que ces mesures pourraient engendrer, les Commissariats de « Wallonie » Liège-Centre, Sainte-Marguerite-Glain et Guillemins-Sclessin auront une attention particulière à ces problématiques et répondront à toutes les questions des riverains relatives aux mesures de police qui seront prises. Un courrier explicatif et spécifique à chaque quartier sera distribué aux habitants et commerçants concernés dès ce mardi matin.

Toutes les coordonnées des commissariats de quartier sur le site Internet : 
<http://www.policeliège.be/pointsdaccueil.php>.

